

## Loi sur la prévention de la délinquance La résistance passera par la désobéissance!

Le conseil constitutionnel, n'y trouvant rien à redire malgré une importante controverse portant sur de nombreuses dispositions, a validé le 3 mars 2007 la loi dite de prévention de la délinquance. En se contentant de rappeler que la loi n'autorise les professionnels à partager des informations confidentielles avec le maire ou le président du conseil général que dans la mesure où elles sont " strictement nécessaires à l'accomplissement de la mission d'action sociale " et " strictement nécessaires à l'exercice des compétences " de ces derniers, le conseil constitutionnel entretient une zone d'ombre où peuvent aisément se confondre prévention et répression.

Après plus de trois ans de tergiversations du côté du gouvernement et de mobilisation du côté des professionnels du social, la loi a été finalement promulguée et est parue au journal officiel n°56 du 7 mars dernier. Dorénavant, on ne parlera plus de " projet " de loi mais d'une nouvelle réalité professionnelle qu'il faudra combattre tout autant car, si c'est effectivement la conception du travail social elle-même qui est remise en question par l'application de cette loi, la logique ne s'arrête pas là. Que ce soit par l'obligation de flicage imposée désormais aux professionnels du social ou bien par l'aspect " éducatif " dont on tente de revêtir des dispositifs répressifs tels que les EPM, on ne peut que constater l'utilisation qui est faite du travailleur social comme " caution " de l'intérêt de la personne dans la mise en œuvre d'un projet de société où la répression serait la réponse à toute difficulté.

En transformant les travailleurs sociaux en auxiliaires de police, le gouvernement réhabilite l'idée qu'une " classe dangereuse " existerait au sein de cette société et sous entend qu'elle fréquenterait assidûment les services sociaux... Autrement dit, ce sont les populations les plus fragilisées et les plus touchées par l'injustice sociale qui sont stigmatisées et désignées comme vivier de délinquants. Pour notre part, nous ne contestons pas l'existence d'une classe dangereuse mais nous pensons qu'elle se trouverait plutôt à la tête des entreprises, dans les ministères...

Dès lors, la résistance à l'application de cette loi qui marque un pas de plus vers l'avènement d'une société ultra sécuritaire passera par la désobéissance des travailleurs sociaux au devoir de délation qui leur est imposé. Cependant, ces derniers ne seront pas exempts de mesures répressives. Il est alors important que les réfractaires au devoir de délation ne restent pas isolés et soient soutenu par une solidarité active. Il existe des collectifs de résistance, de lutte, des syndicats... alors, organisons la riposte !

## ILS CONSTRUISENT DES EPM... CONSTRUISONS LA RESISTANCE!

Lancement d'une campagne contre  
l'enfermement des mineurs

Le 24 mars dernier avait lieu un rassemblement de protestation devant l'EPM en construction de Porcheville à l'appel de la FSU et de la CNT. Cet établissement, qui devrait ouvrir ses portes en janvier 2008 pour les refermer aussitôt sur une soixantaine de jeunes, est l'un des deux EPM situés en région parisienne, un autre étant également en cours de construction à Meaux-Chauconin. Notons que celui-ci a la particularité d'être construit sur un site classé SEVESO, c'est-à-dire sur un site présentant un risque important lié à l'activité industrielle pour la population environnante. C'est dire si l'Etat est soucieux de l'avenir des jeunes qui y seront accueillis par ses soins...



Départ de la manifestation à 11h  
Place des fêtes - Paris 20ème

Le 31 mars, une journée d'information et de débats sur la question de l'enfermement des mineurs était organisée par le syndicat CNT santé social et FPT rp. Laurent Ott, formateur en travail social et Jacques Bourquin, historien, se sont joints à cette journée afin d'apporter leur éclairage et leur analyse du sujet. Le débat et les échanges, particulièrement intéressants, ont démontré que la prochaine génération d'éducateurs n'est pas prête à accepter l'enfermement de la jeunesse comme mode éducatif sans se poser de questions. Une résistance active pourrait même émerger...

Ainsi, cette campagne contre l'enfermement des mineurs n'en n'est qu'à son début. Elle devrait

s'intensifier à mesure que les murs de bétons sortiront de terre et que les EPM seront sur le point d'ouvrir...

Pour vous tenir informé sur la campagne contre l'enfermement des mineurs et de la mobilisation contre les EPM, adressez un mail à [travail-social.rp@cnt-f.org](mailto:travail-social.rp@cnt-f.org)

# Les transports publics comme outil du contrôle et organisateurs de la relégation sociale

Désormais, les allocataires du RMI ainsi que leurs ayants droits peuvent emprunter gratuitement les transports en commun dans toute l'île de France. Cette décision du conseil régional d'île de France a de quoi séduire, à première vue, non seulement les allocataires du RMI mais également les travailleurs sociaux qui interviennent auprès d'eux.

## Gratuité des transports pour les allocataires du RMI: avancée ou injustice sociale ?

En effet, les allocataires du RMI bénéficiaient jusqu'à lors, tout comme les titulaires de l'ASS, l'API, la CMU complémentaire et l'AME, d'une réduction de 75% du coût des transports. Depuis le 1er avril, la gratuité est accordée aux RMIstes et aux membres de leurs foyers à la condition que ces derniers aient perçu le RMI le mois précédant la demande. Mais la générosité du conseil régional ne s'étendra pas plus loin car cette mesure ne s'applique pas aux autres catégories de précaires pourtant concernées par la réduction de 75%. Jeunes de moins de 25 ans, personnes sans papiers titulaires de l'AME, chômeurs en fin droit... il faudra continuer de raquer les 25% restants.

Et ces 25% font une sacrée différence lorsqu'on vit avec moins que ce qui est nécessaire pour se loger, pour se nourrir... et pour se déplacer. Le choix est donc vite fait et se traduit par la fraude, les contrôles, les amendes et parfois la prison. Alors, les procès verbaux s'empilent sur les bureaux des travailleurs sociaux qui, généralement conscients des conséquences que peut avoir le simple fait de s'être déplacé sans titre de transport, passent un temps conséquent à rédiger de multiples courriers à la RATP, à la SNCF, au trésor public... afin de négocier allègements et échéanciers. C'est autant de temps qui n'est pas consacré à la personne, à ses projets, à ses réelles difficultés...

Que les transports soient payants pour tout un chacun est déjà en soi une aberration mais procéder à une différenciation entre les catégories de précaires et désigner celle qui bénéficiera, sur la base de son statut et non de ses revenus, de la gratuité est tout simplement discriminatoire. Ce qui avait certainement vocation à paraître comme une mesure de lutte contre les exclusions ne fait que mettre en lumière une injustice sociale de plus !

Seule une gratuité totale permettra l'accès aux transports de toutes et de tous sans discrimination.

## Un contrôle n'est jamais banal Gratuité et liberté d'accès aux transports en commun

Ceux qui, dans la presse à grand tirage, se permettent de qualifier les contrôles de titre de transports " d'opérations banales ", ne doivent pas y être souvent confrontés. Un contrôle n'est en effet jamais banal. Surtout pour certaines catégories de population, qui ne peuvent plus prendre les transports sans avoir à subir les assauts de véritables commandos de forces de l'ordre qui se croient tout permis.

De la Gare du Nord, par où passent les trains et les RER de banlieues, aux lignes de bus de ces mêmes banlieues, les lieux de contrôle ne sont jamais choisis au hasard et les méthodes employées pour faire régner l'ordre, par le biais d'un " banal contrôle des titres de transport ", sont réellement violentes et choquantes. Pour certaines populations cela tourne régulièrement à l'humiliation, si ce n'est au drame. Depuis la Loi de sécurité quotidienne de 2001, c'est la prison qui attend ceux qui n'ont pu régler leur amende, et qui en ont cumulé plus de 10 en 12 mois. Et ne parlons pas des sans-papiers arrêtés pas ces mercenaires de l'ordre et qui se retrouvent dans des situations tragiques.

Il existe aujourd'hui de véritables zones de relégation sociale, où ceux qui y vivent devraient se satisfaire d'être assignés à résidence. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que certains craquent et tentent de répondre à cette injustice.

Se déplacer est en effet un besoin dont personne ne doit être privé. C'est pourquoi, le RATP (Réseau pour l'abolition des transports payants), revendique depuis de nombreuses années la gratuité des transports pour toutes et tous. Les transports doivent cesser d'être le lieu où s'expérimentent toutes les mesures de contrôle et d'encadrement de mouvement des populations, le lieu où seules les multinationales et leur monde marchand ont droit à la parole. Les transports publics doivent permettre à chacun de se déplacer selon ses besoins et ses envies et la gratuité d'accès aux transports est un préalable indispensable à l'existence d'une certaine égalité face au service public.

Le RATP apporte donc tout son soutien à ceux et à celles, qui, à Gare du Nord, ont refusé de subir une fois de plus les humiliations et les violences des contrôleurs, GPSR, policiers, CRS ou toutes autres forces de l'ordre, juste par ce que ces premiers avaient eu l'audace de vouloir se déplacer.

**Communiqué du RATP (Réseau pour l'Abolition des Transports Payants)**

*Le syndicat CNT santé social & FPT rp est adhérent à la mutuelle des sans tickets du RATP*

Coupon à retourner à : Syndicat CNT santé social & FPT  
33 rue des Vignoles - 75020 Paris

**Je souhaite recevoir gratuitement:**

"La Sociale", le bulletin de la fédération CNT santé social & FPT: OUI NON

Trois n° du **Combat Syndicaliste**, le mensuel des Syndicats CNT: OUI NON

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Ville et code postal : .....

E-mail: .....

Profession: .....

Je souhaite prendre contact avec le syndicat CNT santé social & FPT: OUI NON

**SYNDICAT CNT SANTE SOCIAL & FPT RP**

33 rue des Vignoles - 75020 Paris

Tel: 06 28 33 42 43 Mail: [sante-social.rp@cnt-f.org](mailto:sante-social.rp@cnt-f.org)

Réunion du secteur social tous les troisièmes mardi de chaque mois à 18h30

## La CNT ? C'est quoi ?

**Un syndicat !** Parce que cette forme d'organisation englobe à la fois les champs économique, politique, social et culturel.

**De lutte !** Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation.

**Autogestionnaire !** Parce que les décisions doivent être prises à la base.

**Solidaire !** Parce que les hiérarchies s'opposent à une société égalitaire et autogérée.

**Anticapitaliste !** Parce que nous fabriquons toutes les marchandises et assurons tous les services, nous devons les orienter pour le bien de toute la collectivité. C'est pourquoi le syndicalisme doit être porteur d'un projet de changement... **Un projet révolutionnaire.**